

CONCOURS

“Concours 90 ans”

ARTICLE 1

La société anonyme Dr. Oetker, dont le siège est situé à 1831 Diegem, De Kleetlaan 7B bus1, organise un concours avec obligation d'achat. Le « Concours 90 ans » débute le 1 octobre 2019 et se termine le 31 décembre 2019 à 23h59. Ce concours se déroule en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg.

ARTICLE 2

Ce règlement stipule les conditions générales de participation au concours. La participation implique l'acceptation irrévocable et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement par le participant au concours.

ARTICLE 3

La participation au concours est ouverte à toutes les personnes résidant en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg. Sont exclus de toute participation : les membres du personnel de Dr. Oetker, ainsi que l'ensemble des collaborateurs concernés directement ou indirectement et leurs familles.

ARTICLE 4

Ce concours est annoncé sur le site web www.oetker90.be, sur les emballages des 6 préparations de Dr. Oetker participantes : Crêpes, Gaufres, Cake, CupCakes, Brownies et Muffins via médias en ligne et annonces en ligne.

Pour participer de façon valable, les étapes suivantes sont obligatoires :

- À l'intérieur des emballages des produits participants mentionnés ci-dessus figure un code unique de participation au concours. L'acheteur doit entrer ce code sur le site internet www.oetker90.be durant la période de l'action.
- Chaque code unique ne peut être utilisé qu'une seule fois. Le participant peut acheter plusieurs emballages et participer au moyen des différents codes uniques, pour autant que les conditions de participation figurant dans le présent règlement soient respectées.
- Après avoir entré un code exact, le participant doit répondre à la question du concours : “Outre de l'huile, que devez-vous ajouter d'autre à la préparation pour Gaufres Dr Oetker ?”. Ensuite, le participant doit également répondre à la question subsidiaire : « Devinez le poids de cette pile de gaufres. Répondez en grammes. (Uniquement le poids de la pile de gaufres, assiette non comprise). »
- Le participant doit remplir ses coordonnées personnelles, de façon à ce que Dr. Oetker puisse déterminer l'identité des gagnants et prendre contact avec eux.

Date du dernier changement : 26-07-19

(sexe, prénom, nom, date de naissance et e-mail)

- Si Dr. Oetker suspecte une quelconque fraude, Dr. Oetker se réserve le droit de déclarer une participation non valable.

« Les gagnants du Service Villeroy & Boch seront les participants qui auront donné la réponse exacte à la question du concours, ainsi qu'à la question subsidiaire, ou qui se rapprocheront le plus de la réponse correcte. En cas d'ex-aequo, les gagnants seront déterminés en fonction du moment de leur participation (date, heure, minutes, secondes) enregistré par le serveur informatique, dans l'ordre croissant. »

Les ex aequo éventuels seront départagés en fonction du moment de participation (date, heure, minute, seconde) enregistré par le serveur informatique dans l'ordre croissant.

ARTICLE 5

Les prix du concours sont les suivants :

- 1x Un ensemble de plats Villeroy & Boch
Contenu d'un ensemble:
 - o 8x Montauk Mug a cafe 0,35l
 - o 8x Montauk Soucoupe 16 cm
 - o 8x Montauk Assiette dessert 22 cm
 - o 1x Montauk Assiette plate 27cm
 - o 8x Montauk Bol 0,75l
 - o 8x Montauk Fourchette a gateaux
 - o 8x Montauk Couteau a fruits

Les gagnants reçoivent par e-mail un complément d'information relatif à la réception de leur prix.

Les dotations ne pourront être ni échangées, ni remboursées en espèces. Toutefois, Dr. Oetker se réserve le droit, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, de remplacer les dotations mises en jeu par d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure.

Dr. Oetker ne prévoit et n'offre aucune garantie sur les prix mis en jeu. Dr. Oetker ne peut être tenu pour responsable d'incidents ou de dommages (in)directement liés à un prix gagné après sa remise. En cas de défaut ou de vice caché, le gagnant doit s'adresser, selon le cas, soit au fabricant des ensembles Villeroy & Boch. Les prix sont indivisibles et doivent être acceptés tels qu'attribués.

Les gagnants sont tenus de conserver soigneusement le code unique figurant sur l'emballage Dr. Oetker et avec lequel ils ont participé au concours. Celui-ci peut être réclamé avant la remise du prix, de même que les pièces d'identité du gagnant.

Les gagnants acceptent sans restriction de participer à la communication entourant la réception du prix. Ils acceptent aussi que Dr. Oetker utilise leur nom et des photos à des fins promotionnelles dans le cadre du concours ou de la remise des prix, sans avoir droit à une quelconque rémunération, à aucun droit d'auteur ni à tout autre avantage que le prix attribué.

ARTICLE 6

Les réponses doivent être validées sur le site web www.oetker90.be avant le 31 décembre 2019 à 23h59.

Un participant peut acheter plusieurs emballages et prendre part au concours avec différents codes uniques, mais il ne gagnera toutefois qu'un seul prix. Plusieurs personnes d'une même famille habitant à une même adresse peuvent participer, mais un seul prix maximum pourra être gagné par adresse familiale.

ARTICLE 7

Le/la gagnant(e) reçoit par e-mail de plus amples détails concernant les modalités de la remise de son prix. Le/la gagnant(e) est tenu de confirmer son prix dans les 2 semaines suivant le contact. Si le gagnant ne confirme pas son prix durant cette période, son droit au prix sera annulé et attribué au gagnant suivant.

Si l'adresse communiquée lors de l'inscription s'avère être erronée et que la dotation ne peut être remise, celle-ci sera définitivement perdue et sera attribuée au gagnant suivant. Le participant perd alors tout droit sur le prix gagné. Les participants sont donc priés de compléter leur bulletin de participation avec le plus grand soin.

ARTICLE 8

Dr. Oetker pourra prendre toutes les mesures nécessaires de nature à assurer le bon déroulement du concours, notamment en cas de contestation ou si des circonstances non prévues survenaient. Toutes ces mesures et décisions prises dans le cadre de ce concours seront sans appel. Dr. Oetker se réserve le droit de modifier le concours, son déroulement et/ou les conditions du concours si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient. Dr. Oetker ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, modifié, reporté ou annulé. Sauf faute grave ou intentionnelle dans son chef, Dr. Oetker ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts ou dommages quelconques pouvant survenir suite à la participation au présent concours et à l'attribution des dotations. Dr. Oetker décline toute responsabilité pour le cas où le site internet www.oetker.be ou le site web www.oetker90.be seraient indisponibles pendant la durée du concours, pour une raison qui ne lui serait pas imputable. En conséquence, Dr. Oetker ne saurait dans ces circonstances être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du concours.

ARTICLE 9

La participation au concours oblige l'acceptation complète et sans réserve du présent

règlement. Le règlement est disponible sur le site web www.oetker90.be. Pour obtenir une copie « papier » du présent règlement, les participants doivent envoyer une enveloppe dûment affranchie avec leur adresse à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem, avec la mention « **Concours 90 ans** ».

Excepté dans les cas prévus aux articles 5, 6 et 7, il ne sera échangé ni correspondance, ni communication téléphonique au sujet de ce concours, ni avant, ni pendant, ni après le dit concours.

Toute réclamation relative au présent concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant l'attribution ou la remise des prix à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B bus 1, 1831 Diegem. Aucune réclamation formulée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte. Toute réclamation introduite après ce délai ou non formulée par écrit ne sera pas prise en compte. Le présent règlement est soumis au droit belge. Néanmoins, les parties tenteront de régler le différend à l'amiable avant de le soumettre au tribunal compétent.

ARTICLE 10

Le fait que le participant transmette ses données personnelles implique qu'il marque formellement son accord sur l'utilisation de ses données à des fins publicitaires et d'identification afin qu'au cas où il gagnerait, son nom et sa commune puissent être publiés sur le site web et/ou la page Facebook de Dr. Oetker. Depuis le 25 mai 2018, la nouvelle loi européenne sur la protection des données personnelles (AVG) s'applique et remplace la loi belge sur la protection des données. Le participant peut consulter ses données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer en s'adressant à cette adresse: Dr. Oetker S.A., service clientèle, De Kleetlaan 7 b Boîte 1, 1831 Diegem.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée, boulevard de Waterloo 115 B – 1000 Bruxelles. La S.A. Dr. Oetker va, pour sa part, prendre toutes les mesures raisonnables afin de garder ces données secrètes. En appuyant sur la touche « envoyer » pour la transmission de ses données personnelles, le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ce genre de données via internet n'est jamais sans risque. Le dommage résultant de l'utilisation de données personnelles du participant par des tiers non autorisés ne sera jamais imputable à la S.A. Dr. Oetker et ne peut en aucun cas engager la responsabilité de cette dernière.